



Le mot du Maire

Qui eût cru avant ces tristes journées des 7 et 9 janvier 2015 que les Français, au-delà, de leur sensibilité personnelle, morale ou politique, allaient se reconnaître dans les principes de la démocratie, convaincus que la liberté d'expression ne se négocie pas.

Quand la liberté d'expression est visée, c'est notre République qui est attaquée au plus profond d'elle-même. Mais notre République est solide, la commune en est le socle et constitue le premier lieu d'exercice de la démocratie.

Pour faire vivre les valeurs de la République - la liberté, l'égalité et la fraternité - inscrites sur le fronton de la mairie, il nous faut inlassablement reprendre le flambeau pour défendre la laïcité régulièrement attaquée.

Le principe de laïcité est intangible.
C'est sur son fondement qu'un citoyen peut se construire librement.
C'est sur son fondement que chaque citoyen peut assumer son appartenance religieuse, culturelle, ethnique.....

Si la société française est multi-culturelle - et c'est sa richesse- en aucun cas la République ne saurait l'être ; mettre en avant les communautarismes, les identités, les particularismes, c'est ébranler et défaire la République.

Avant la loi de 1905 (*) sur la séparation de l'église et de l'état, la France en général et notre région en particulier, a connu le prix des guerres de religion.

Après 1905, la laïcité dans les lieux publics - les écoles notamment - a été l'un des principes universels qui a ouvert les portes des libertés publiques et individuelles et qui permet d'unir le peuple français, si divers, si complexe.

C'est bien ce débat qu'il faut reprendre en réaffirmant l'irremplaçable principe de laïcité. En cette période troublée un vent nouveau doit se lever pour donner plus de force à la laïcité, et ouvrir, à tous, les portes d'un avenir partagé.

Le Maire
Gilbert DEJOURS

Bonne lecture à toutes et à tous.

(*) « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. La République ne reconnaît, ne garantit ni ne subventionne aucun culte. »

Vendredi 20 février Premier « café des habitants » à Champis

La Commune de Champis a accueilli, le 20 février dernier, le premier "café des habitants". Impulsé par la "tribu", soutenu par APACH (Association Pour l'Animation de Champis), ce premier rendez-vous a réuni environ une petite trentaine de personnes.



Mme Claude FILLIOD, Chargée de Mission climat-énergie, a exposé le projet de sensibilisation mis en place par la Communauté de communes de Vernoux, concernant les constructions nouvelles, les rénovations, les économies d'énergie et la protection de l'environnement.

Ecoute, échanges et cordialité autour de quelques produits locaux furent les maîtres mots de cette soirée. On en redemande !

Le prochain "café des habitants" aura lieu : **vendredi 17 avril à 19 heures** - salle Toinou à Champis. **Nouveau thème choisi : LES JARDINS BIO**

On vous attend nombreux et que vive le printemps !



Mairie de CHAMPIS
30 route de La Bâtie de Crussol
07440 CHAMPIS

Tel.04.75.58.31.37 Fax.04.75.58.28.13
mairie.champis@inforoutes-ardeche.fr
www.champis.fr

Horaires d'ouverture au public :
Mardi et jeudi : 9h-12h
Vendredi : 13h-16h

Orientations budgétaires 2015



Comme toutes les collectivités, la commune de CHAMPIS est impactée par l'effort demandé par l'Etat qui va se traduire en cumulé sur 3 ans par une amputation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 18 000 € (- 4800 € en 2015).

A cette baisse, il convient d'ajouter le transfert de charges consécutif à l'abandon par les services de l'Etat de l'instruction des permis de construire. Le coût du service créé à la Communauté de communes Rhône Crussol sera refacturé à la commune sur la base du nombre de permis instruits : coût estimé de 3 000 €. Enfin la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des activités génère une charge supplémentaire de près de 2000 €.

Au final, pour 2015 ce sont 5 000 € de charges supplémentaires que le budget communal devra supporter. Si l'on ajoute la baisse de la DGF de 4 800 €, ce sont près de 10 000 € qui vont impacter le budget.

S'agissant de la fiscalité, CHAMPIS, bénéficie des taux les plus bas des 13 communes de la Communauté de communes Rhône Crussol. Mais, avec un effort fiscal inférieur à 1, la commune se trouve pénalisée dans l'attribution des dotations. Dès lors, il convient de s'interroger sur la pertinence d'une légère augmentation des taux qui viendrait augmenter l'effort fiscal communal et ainsi neutraliser la perte dans l'attribution des dotations et des subventions.

A l'occasion du vote du budget du 27 mars, il reviendra au conseil municipal confronté à des injonctions contradictoires : - soit de maintenir le niveau de service actuel en augmentant les taux de la fiscalité locale
- soit de réduire les dépenses d'investissement pourtant nécessaires au bon fonctionnement des équipements communaux.

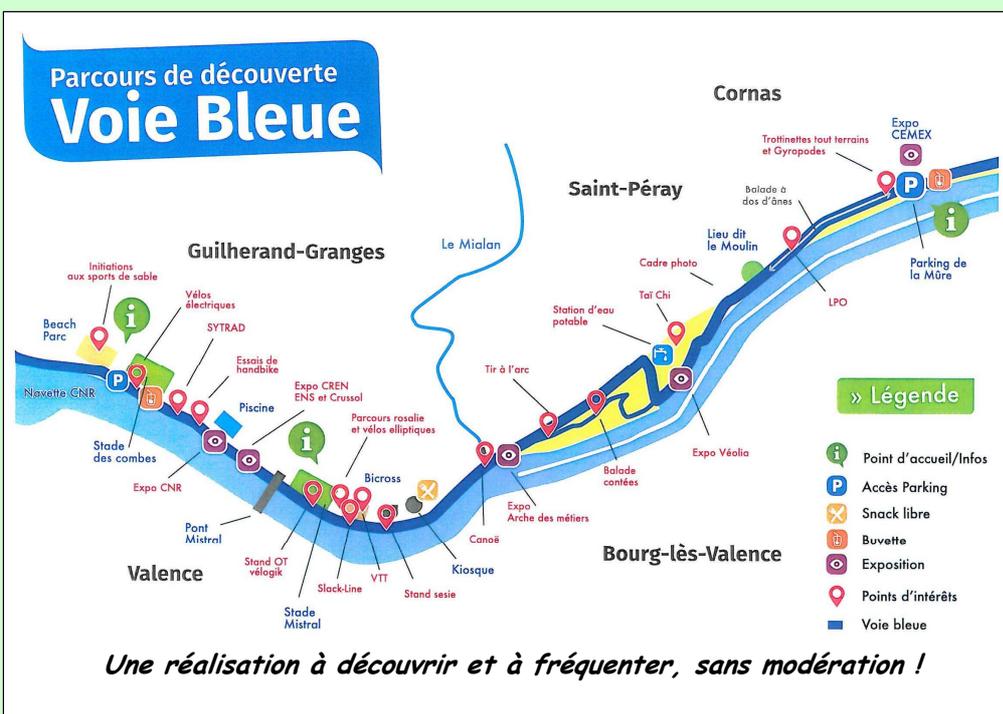
Une journée pour découvrir la Voie Bleue - Dimanche 26 Avril de 10 h à 17 h

Cette journée de découverte de la Voie Bleue, le long d'un parcours loisirs et pleine nature, sera une première pour la Communauté de communes Rhône Crussol qui compte accueillir 5 000 visiteurs.

La Voie Bleue : la Communauté de communes Rhône Crussol a réalisé les travaux d'aménagement des berges du Rhône de Châteaubourg à Soyons. Cette voie, qui s'étend sur 12 kms, est dédiée aux modes de déplacements doux (piétons et vélos). Au sud elle rejoint la ViaRhôna au niveau du pont des Lônes.

Nous vous invitons à venir nombreux à cette grande fête de la nature qui se veut familiale, conviviale et ludique.

A noter qu'une douzaine d'élus de CHAMPIS se sont d'ores et déjà engagés pour participer aux animations.



1 ère Fête de l'Âne : samedi 4 juillet à Champis : pour petits et grands



L'âne, qui accompagne les hommes depuis des siècles, sera à l'honneur **samedi 4 juillet à Champis** (à la Bâtie de Crussol). Pour cette première, le concours « du plus bel âne de Champis » (lire en annexe), mais aussi beaucoup d'animations nombreuses et variées, bref il y en aura pour tout le monde.... Lors de la réunion du 13 mars 2015 à la salle Toinou, les élus et les bénévoles ont travaillé avec APACH (Association Pour l'Animation de Champis) à la préparation de cette fête. Une équipe motivée et dynamique.

